

COMMUNE DE VILLIERS SUR MARNE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

1. UN CONTEXTE BUDGETAIRE MARQUE PAR LA FAIBLE CROISSANCE ET UNE DETTE PUBLIQUE PREOCCUPANTE

1.1. UN CONTEXTE ECONOMIQUE TOUJOURS DIFFICILE

Si la crise des subprimes et des dettes souveraines a fortement dégradé le contexte économique depuis 2008, une accélération de la croissance mondiale est attendue en 2015 (3.8% en 2015 contre 3,3% en 2014) Cette croissance devrait être plus faible en zone euro (1 % en 2015 contre un recul de 0.8% du PIB en 2014).

Le projet de loi de finances privilégie des hypothèses de sortie de crise.

Cette amélioration tient à plusieurs facteurs :

- Le soutien à l'emploi et à l'investissement grâce au Pacte de responsabilité et de solidarité.
- La Banque Centrale Européenne continue à prendre des mesures pour assouplir les conditions monétaires : baisse des taux, engagement à les maintenir faibles...

Cependant ces mesures sont insuffisantes pour effacer les séquelles de la crise et l'activité reste dégradée, les dettes publiques et privées ne se sont pas réduites et le chômage de masse perdure.

Les hypothèses de sortie de crise retenues dans le projet de loi de finances se fondent sur une réduction du déficit structurel par des économies en dépenses, qui doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017 et d'atteindre en 2019 l'objectif de moyen terme (OMT), au sens du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire, soit un déficit structurel inférieur à 0,5 point de PIB.

1.2 LA POURSUITE DE L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Un effort d'une ampleur inédite : 50 milliards d'euros d'économies en trois ans dont 21 en 2015

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros présenté en avril dernier par le Premier ministre sera mis en œuvre dès 2015 et se poursuivra en 2016 et 2017 avec 14,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires chaque année. Il vient amplifier les économies déjà réalisées en 2013 et 2014.

La mise en œuvre de ce programme d'économie permettra de limiter la croissance moyenne des dépenses publiques à 0,2 % en volume sur la période 2015-2017 (hors crédits d'impôts).

Une baisse des dépenses de l'Etat

L'Etat assumera une économie nette totale de près de 19 milliards d'euros, dont 7,7 milliards d'euros d'économie dès la première année permettant une réduction des dépenses des ministères de 1,8 milliard d'euros dès 2015 et de 2,3 milliards d'euros à horizon 2017 en euros courants.

1.3 UNE REDUCTION DRASTIQUE DES CONCOURS DE L'ETAT

Une contribution sans précédent des collectivités territoriales à la hauteur de leur poids dans les finances publiques

Les dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 milliards d'euros à horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an (après une première baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014).

La perte qui en résulte pour la ville est évaluée à environ 3 000 000 € sur la période 2014-2017.

1.4 LES COLLECTIVITES PLUS QUE JAMAIS MISES A CONTRIBUTION

Les prélèvements destinés à la péréquation s'alourdissent encore par la montée en charge du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Cette montée en puissance se traduit pour Villiers sur Marne par un prélèvement de 110 000 € en 2012, 274 349 € en 2013, 502 920 € en 2014 et calculé (avec réserves puisque l'on peut s'attendre à une forte modification des périmètres des EPCI) à hauteur de : 688 206 € pour 2015. La participation cumulée de la Ville à ce fonds, depuis 2012, est calculée à hauteur de 1 600 000 €.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune contribuera au **FNGIR** à hauteur de 1 562 492 €. Somme ajustée à la hausse en 2012 puis figée jusqu'en 2020 sans tenir compte aucunement de la fiscalité locale et notamment de la fiscalité des entreprises.

Le **coefficient d'actualisation des bases d'imposition** a été fixé à + 0,9 pour 2015. Il est réduit de moitié (+1.80% à 2% depuis de nombreuses années) ce qui fige le produit fiscal.

Par ailleurs les collectivités devront supporter en 2015 :

- La hausse des cotisations retraite
- La réforme des rémunérations des agents de catégorie B et C
- Le coût de la réforme des rythmes scolaires.

2. UNE GESTION FINANCIERE 2014 RIGOUREUSE

UN EFFORT SOUTENU DE GESTION

Si les deux exercices 2012 et 2013 traduisaient une diminution des marges de manœuvre, l'exercice 2014 se caractérise par

- Une hausse de l'épargne de gestion et de l'épargne brute
- Une maîtrise de la dette par la poursuite d'une politique de désendettement
- Une stabilité fiscale.

En effet, nous constatons une augmentation des recettes (+0.60 %) et une diminution des dépenses (-1,23%) confirmant un effort de gestion engagé depuis plusieurs années.

La politique de maîtrise des charges de fonctionnement se traduit une nouvelle fois par une baisse importante des dépenses de gestion courantes entre 2013 et 2014 (-11,12%) Pour mémoire (-1,61% entre 2012 et 2013).

Le rythme de croissance des dépenses de personnel est maîtrisé (+3,08%).

La masse salariale a été contenue grâce aux efforts réalisés par les services. Pour autant la ville a poursuivi sa politique de mutualisation de ressources. Son plan de résorption de l'emploi précaire et mis en œuvre le dispositif statutaire de la loi du 12 mars 2012 ayant le même objet.

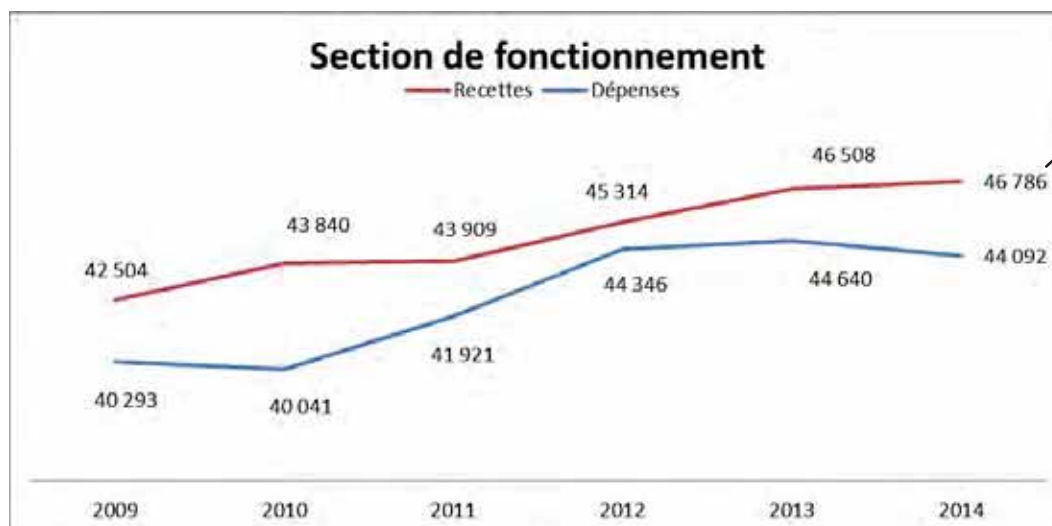
DEPENSES

chap	LIBELLE	2008	2009	évol.	2010	évol.	2011	évol.	2012	évol.	2013	évol.	2014	évol.
011	Charges à caractère gal	12 975	12 685	-2,24%	12 346	-2,67%	12 132	-1,73%	13 199	8,79%	12 987	-	11 543	-11,12%
012	Charges de personnel	21 895	22 753	3,92%	22 857	0,46%	23 755	3,93%	24 730	4,10%	24 711	-	25 471	3,08%
014	Atténuation de produit		324		324		1 627		1 680	3,26%	1 836	9,29%	2 119	15,41%
65	Charges de gestion	2 034	2 063	1,43%	1 994	-3,34%	2 147	7,67%	2 086	-2,84%	2 294	9,97%	2 191	-4,49%
66	Charges financières	2 929	2 468	-15,74%	2 520	2,11%	2 260	-	2 651	17,30%	2 812	6,07%	2 768	-1,56%
	<i>dont intérêts dette</i>	<i>2 645</i>	<i>2 449</i>	<i>-7,41%</i>	<i>2 494</i>	<i>1,84%</i>	<i>2 354</i>	<i>-5,61%</i>	<i>2 632</i>	<i>11,81%</i>	<i>2 790</i>	<i>6,00%</i>	<i>2 700</i>	<i>-3,23%</i>
TOTAL		39 833	40 293	1,15%	40 041	-0,63%	41 921	4,70%	44 346	5,78%	44 640	0,66%	44 092	-1,23%

RECETTES

chap	LIBELLE	2008	2009	évol.	2010	évol.	2011	évol.	2012	évol.	2013	évol.	2014	évol.
013	Atténuation de charges	324	324	0,00%	346	6,79%	312	-9,83%	338	8,33%	261	-22,78%	314	20,31%
70	Produits des services	2 757	2 632	-4,53%	3 085	17,21%	3 440	11,51%	3 190	-7,27%	3 452	8,21%	3 653	5,82%
73	Impôts et taxes	23 131	24 159	4,44%	24 855	2,88%	25 777	3,71%	29 034	12,64%	29 983	3,27%	29 984	0,00%
74	Dotations subv. et part.	13 920	14 549	4,52%	13 878	-4,61%	13 445	-3,12%	11 850	-11,86%	11 971	1,02%	12 085	0,95%
75	Autres produits	850	839	-1,29%	1 676	99,76%	934	-44,27%	901	-3,53%	840	-6,77%	749	-10,83%
76	Produits financiers	1	1	0,00%	-	-100,00%	1		1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
TOTAL		40 983	42 504	3,71%	43 840	3,14%	43 909	0,16%	45 314	3,20%	46 508	2,63%	46 786	0,60%

Evolution des recettes et des dépenses



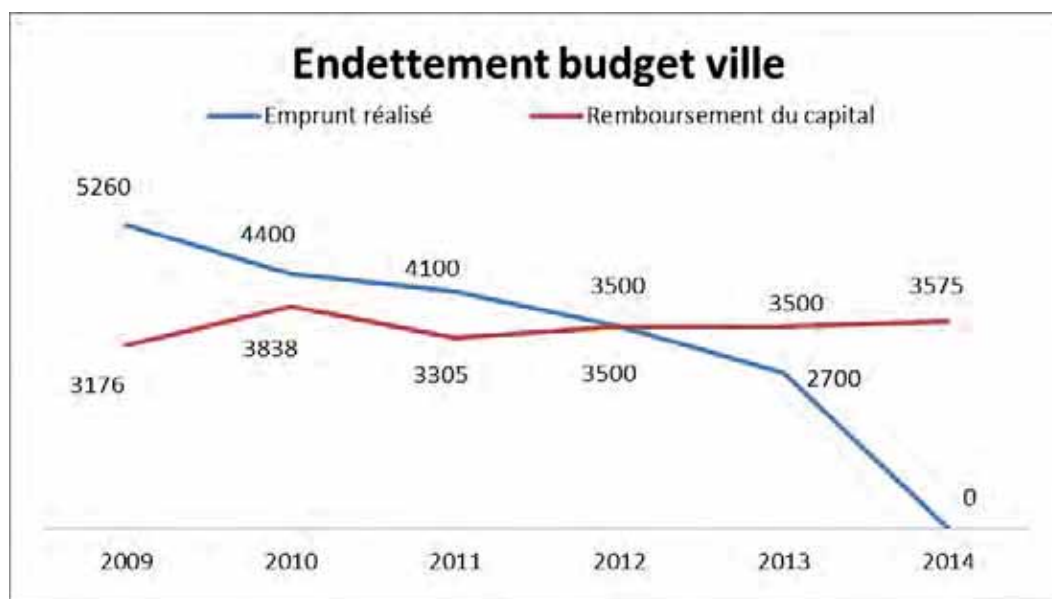
Stagnation
des recettes

Diminution
des dépenses

2.1 LA TRADUCTION DU DESENDETTEMENT

La ville poursuit sa politique active de désendettement en diminuant le recours à l'emprunt.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emprunt réalisé	5260	4400	4100	3500	2700	0
Remboursement du capital	3176	3838	3305	3500	3500	3575

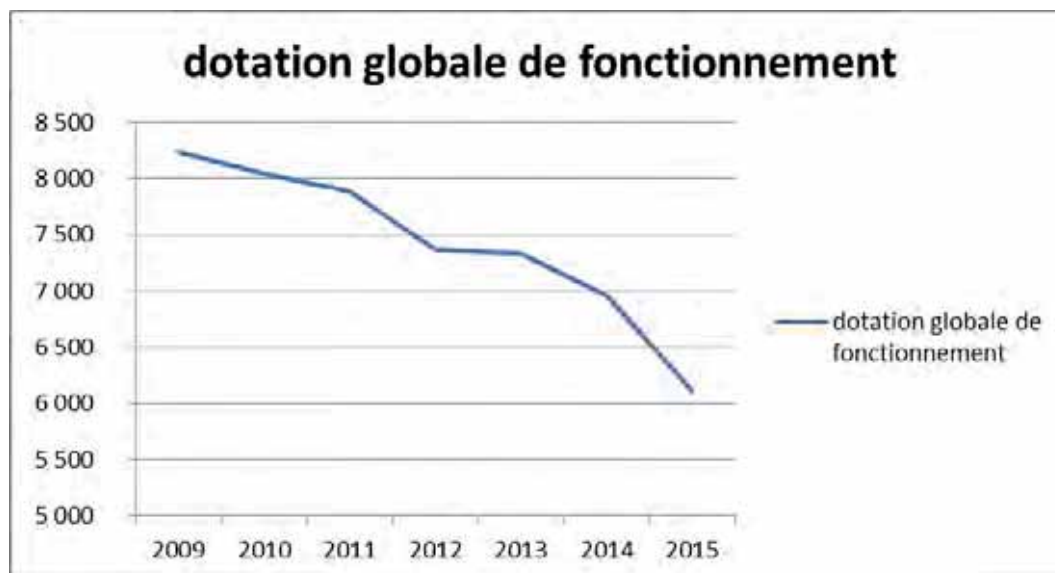


3.1 DES RECETTES EN REGRESSION

L'exercice 2015 est marqué par une baisse très importante des recettes de dotation qui se traduit comme suit :

- Dotation forfaitaire : - 844 074 € en baisse de 12.1%
- Compensation fiscales – 35 000 en baisse de 5,2 %
- Côté fiscalité, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, base de calcul des taxes d'habitation et taxes foncières sera de 0.90% soit un niveau deux fois moins élevé que les années précédentes (entre 1,8 et 2%) soit une perte de recette, à taux d'imposition égal d'environ 200 000 €
- Une augmentation du FPIC de + de 186 000 €

	2009	2010	%	2011	%	2012	%	2013	%	2014	%	2015	%
dotation forfaitaire	8 233	8 042	-2,32%	7 884	-1,96%	7 370	-6,52%	7 332	-0,52%	6 961	-5,06%	6 117	-12,12%

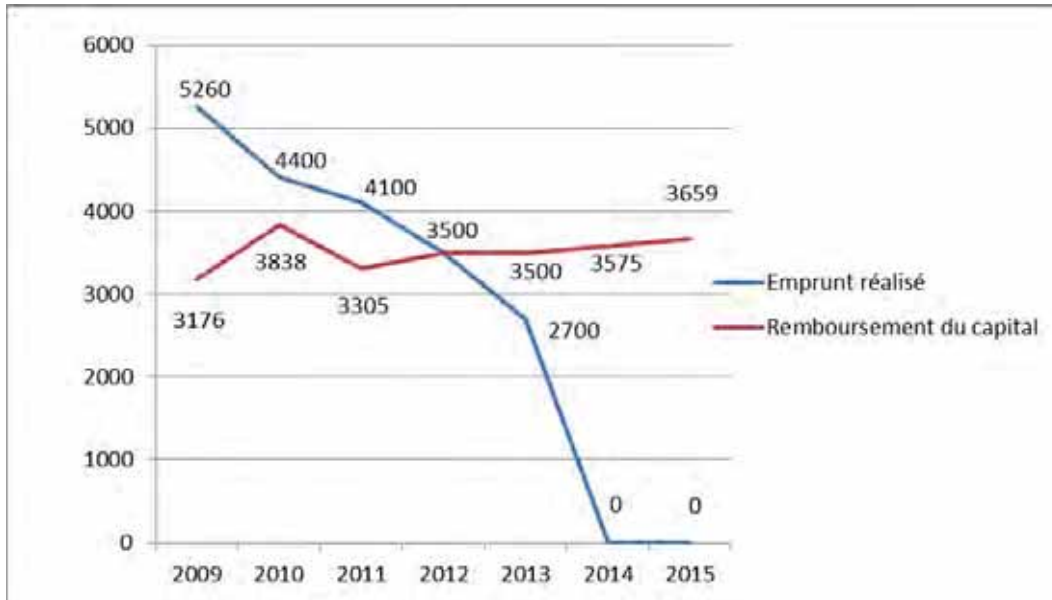


3.2 LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT

Il n'est pas inutile de rappeler que le montant de la dette globale de la ville a atteint son point culminant en 2009 (74 912 000 €). La tendance s'inverse désormais vers une recherche de financements externes et grâce à l'autofinancement dégagé chaque année. La ville a continué à conduire de belles opérations d'investissement tout en réduisant le poids de sa dette puisqu'au 31/12/2014 celle-ci s'élevait à 68 376 000€.

L'objectif 2015 est de réaliser une section d'investissement ambitieuse sans réaliser d'emprunt pour la deuxième année consécutive

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emprunt réalisé	5260	4400	4100	3500	2700	0	0
Remboursement du capital	3176	3838	3305	3500	3500	3575	3659



Cet objectif 2015 s'inscrit dans la continuité d'une politique amorcée en 2012 et dans une prospective pluriannuelle visant à réduire de moitié la dette dans un délai de 10 ans.



4) DES DEPENSES MAITRISEES

4.1 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUES

En 2015, des choix difficiles continueront de s'imposer à nous qui porteront tant sur le périmètre d'action que sur l'organisation des services. En effet comment assurer une qualité de bon niveau du service public villiérais dans un contexte de ressources en baisse ?

Les charges à caractère général devront être limitées au montant réalisé en 2014. Il est à souligner que l'ensemble des services œuvre en permanence pour se moderniser tout en participant au nécessaire effort de rationalisation de leur gestion. Plusieurs actions structurantes ont déjà été entreprises pour dégager davantage de marges de manœuvre : mutualisation de moyens et d'agents, chantiers de dématérialisation...

En ce qui concerne la **masse salariale**, les prévisions 2015 devront intégrer,

1°) L'organisation des élections (coût estimé 82 323 €)

2°) Les augmentations de charges suivantes : (coût estimé 19 650 €)

- CNRACL augmentation des cotisations en année pleine :
- ✓ au 1^{er} janvier 2015 30,50% soit + 0,10%
- IRCANTEC
- VIEILLESSE
- ✓ Augmentation de 8,45% à 8,50% soit +0,05%

3°) La réforme des catégories B et C applicable au 1^{er} janvier 2015 (coût estimé 216 401 €)

4°) La ville achève le dispositif prévu par la loi du 12 mars 2012 du plan pluriannuel de stagiairisations puis titularisations et de consolidations de CDD.

5°) La ville, souhaitant rationaliser ses besoins limitera au maximum les recrutements.

Le contexte social aboutira à une révision sensible de la subvention versée au CCAS afin de faire face au développement de la **politique sociale** locale.

Par ailleurs malgré les contraintes très fortes qui s'imposent, la ville continuera à jouer son rôle d'acteur majeur du monde associatif en maintenant à un niveau acceptable les **subventions aux associations** qui viennent en complément de l'aide matérielle et logistique que la ville apporte chaque année.

4.2 UN INVESTISSEMENT SANS RECOURS A L'EMPRUNT

Résultant de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement, en ayant pour objectif « zéro emprunt » la ville optimise ses recettes d'investissement en procédant le cas échéant à des cessions d'actifs immobiliers devenus inutiles.

L'investissement 2015 se caractérisera par la poursuite des grands chantiers lancés en 2013

- ✓ La poursuite d'un plan de numérisation des écoles avec la création d'un accès SDSL à la plupart des groupes scolaires.
- ✓ La construction de l'école Frédéric Mistral, opération financée à hauteur de 80% par l'ANRU
- ✓ La poursuite de l'aménagement urbain de ce projet : création de voies, de squares, de places de stationnement.
- ✓ Des travaux neufs de voirie et enfouissements de réseaux
- ✓ Des travaux d'accessibilité des handicapés dans les bâtiments communaux et sur la voirie.
- ✓ Maintien du patrimoine existant

CONCLUSION

Résumé des contraintes budgétaires supplémentaires 2015/2014

Baisse des ressources subie		Augmentation des charges subie	
Baisse DGF	844 000,00	FPIC	186 000,00
		CNRACL	5 500,00
		IRCANTEC	3 500,00
		Accidents travail	86 000,00
		Charges sociales	45 000,00
		Réforme catégorie B et C	216 000,00
		Assurance statutaire	59 000,00
Baisse Compensations fiscales	85 000,00		
Faiblesse de Revalorisation forfaitaire des bases d'impositions	200 000,00		
			601 000,00
	1 129 000,00	CONTRAINTES EXTERNES NOUVELLES (ESTIMEES)	1 730 000,00